

# Procès verbal de la réunion du Comité directeur du 15 Octobre 2013

---

La réunion a lieu dans les locaux du Yacht-club de Tahiti, à Arue, et commence à 18H05.  
Présents : Gwenaëlle Janicaud, Marie-José Skoberne, Eric Panissard , Benjamin Picard, Moana Le Calvic, Yvon Calatayud, Xavier Duthil  
Absente excusée: Katia Beltzer  
Patrick Delaere assiste à la réunion.  
Thierry Hars, invité, est présent au début de la séance.

## 1- RELATIONS FTV - YCT

Thierry Hars Président de la Fédération Tahitienne de voile a été invité pour parler des relations de la Fédération avec le Club. Le Club considère regrettable que les attributaires de bateaux de la « fédé », qui jouissent des infrastructures du club, n'en soient pas tous membres, d'autant que les bateaux de la FTV bénéficient de la gratuité des emplacements à terre.

Thierry répond que les attributaires de bateaux doivent être membres d'un club affilié à la Fédération et licenciés, mais qu'il n'est pas possible de leur imposer l'appartenance à un club particulier. Thierry et Moana précisent en outre que la grande majorité des attributaires sont depuis peu membres du club.

Au projet de facturation des emplacements des bateaux à la FTV, proposé autant par souci d'équité que comme complément de recettes, Thierry rappelle que le club et la FTV ont un objectif commun la promotion de la voile, et la gratuité des emplacements des Hobbies va dans ce sens. Si le club décide de facturer les emplacements, la FTV ne souhaitant pas répercuter ce coût sur les utilisateurs de bateaux qui participent déjà à l'entretien de ceux-ci, pourrait aller jusqu'à envisager le déplacement des hobbie-cats.

Thierry informe ensuite qu'en vue des jeux du Pacifique de 2015, la FTV a besoin d'un centre de préparation de haut niveau. Le YCT est naturellement appelé à jouer ce rôle. Thierry propose qu'en échange de ce service, la FTV participe au financement de certains équipements nécessaires, ces équipements resteront ensuite la propriété du Club. Une convention entre le club et la FTV est proposée.

La question des licences est ensuite abordée. L'examen des comptes de l'exercice qui vient de s'achever a permis de constater qu'aucun reversement à la FTV des sommes perçues par le club au titre des licences n'a été effectué. Un retour sur l'exercice précédant a fait apparaître un très faible taux de reversement de ces sommes. Pour régulariser cette situation, le Club versera les sommes dues (557 500 F) à la fédération. En échange le Club attend que la FTV s'acquitte d'une ancienne dette.

A l'avenir, le relevé des licences souscrites devra être transmis chaque mois à la fédération. Le montant de la licence ne sera perçu par le club qu'au retour de la carte de licencié comportant le visa du médecin.

Xavier remercie Thierry pour cet échange, celui-ci quitte la réunion.

Le Comité reporte sa décision relative à la facturation des emplacements des bateaux de la FTV. Cette question sera réglée par la convention qui sera passée avec la FTV, cette convention définira aussi le statut du bateau de sécurité de la « fédé », amarré gratuitement à la Marina, et l'intégration du « centre de préparation de haut niveau » au sein du Club. Le futur bureau issu de l'AGO du 15 Novembre se chargera de négocier cette convention.

## 2- BUDGET PREVISIONNEL 2013/2014

Le projet de budget prévisionnel établi à la réunion du 1/10 est examiné en vue de son approbation, ceci à la lumière de certains éléments nouveaux. La ligne « animation » est abondée de 20 000 F à la demande de Marie-Jo et la ligne « licence » est amenée à 800 000 F pour permettre de régler la dette du club auprès de la FTV.  
(Marie-José quitte la réunion à 19h15)

La simulation des recettes complémentaires attendues par la modification de la tarification des places à quai, proposée par Eric, confirme le chiffre estimé dans le projet de budget prévisionnel établi le 1<sup>er</sup> Octobre.

Le budget est ainsi arrêté à 62 740 000 F en dépenses et 55 980 000 F en recettes. Les réserves de trésorerie permettent l'équilibre. Le trésorier et son adjoint sont chargés de la mise en forme du budget qu'ils présenteront à l'approbation de l'AG du 15 Novembre.

### **3- EXAMEN DES COMPTES**

Les comptes du mois de Septembre correspondent à la fin de l'exercice, l'examen des comptes a été confié à un comptable extérieur qui doit fournir son analyse avant la prochaine réunion du comité directeur, le 4 Novembre. Cette analyse sera présentée à l'AG.

### **4- ACTUALISATION DES REDEVANCES, COTISATIONS ET AUTRES**

> L'actualisation et la modification du mode de calcul de certaines redevances doivent être proposées à l'assemblée générale:

- les redevances de mouillages seraient calculées en fonction de la longueur des bateaux, sur la base mensuelle de 990F ML, au lieu du forfait de 8 500 F actuel. Ceci pour tenir compte de l'augmentation du rayon d'évitage avec la longueur du bateau, et donc de l'augmentation de la surface du plan d'eau occupée.

- les places au ponton seraient calculées en fonction de la surface (longueur x largeur) sur la base mensuelle de 370 F/M2 + une part fixe forfaitaire de 8 000F, au lieu de 2 060 F le ML actuellement. L'introduction de la largeur dans le calcul prend en compte le linéaire de ponton occupé. La part fixe prend en compte des charges comme l'entretien des pendilles et la consommation d'eau.

- emplacements sur le terre-plein : 2 000 F/mois/bateau au lieu de 1 500 F

- Le droit d'entrée au club sera proposé à 5 000 F au lieu de 12 000 F. Ceci pour favoriser les nouvelles inscriptions, notamment celles des plus jeunes, et lever une barrière jugée sélective.

- le montant de la cotisation annuelle

- . Membres actifs : elle restera à 12 000 F pour les adultes, mais proposée à 6 000 F pour les étudiants et 4 000 F pour les moins de 18 ans.

- . Membres sympathisants et éloignés: 50% du montant des membres actifs

- . Membres temporaires : 5 000 F

Le principe d'une cotisation au prorata du temps qui reste à courir dans l'année sera aussi soumis à l'AG

> D'autres montants de recettes seront aussi modifiés :

- mouillage sur ancre des bateaux de passage qui profitent des installations du club : 1 500 F/ semaine, par bateau, avec une franchise de 48 H.

- Le montant de la sortie école en classe 8 sera majoré de 20% pour les non membres (A 20H Yvon quitte la réunion)

- participations aux régates : toujours 600F/personnes pour les membres, mais 1 000 F pour les non membres

- habitation à bord : la redevance d'habitation « à quai » qui intègre pour partie les consommations d'électricité sera abaissée dès que la facturation de l'électricité consommée par les bateaux habités sera effective. Elle sera égale à celle des bateaux au mouillage, soit 3 500 F pour les adultes et 2 500 pour les enfants

- La taxe « climatisation » sera bien entendu supprimée dès facturation des consommations électriques

La réunion s'achève à 20H30.

La secrétaire  
Marie-José Skoberne

Le président  
Xavier Duthil